

NOTAIRE

1296

3 questions à : Michaël Dadoit

« FoxNot ouvre au notariat la voie de la digitalisation »



L'application FoxNot, lancée le 30 septembre dernier, vise à améliorer la relation entre un notaire et son client dans le cadre d'une transaction immobilière, grâce à une interface numérique. Le client participe en ligne à la préparation de son acte et suit sa progression. Depuis le 22 octobre, les notaires et leurs collaborateurs sont invités à investir dans la start-up. Michaël Dadoit, notaire membre du groupe Monassier, et actionnaire fondateur, nous en dit plus sur ce nouvel outil numérique et l'opération de crowdfunding lancée pour le financer.

1 Révolution numérique, digitalisation, en quoi consiste la plateforme FoxNot que vous avez lancée ?

Concrètement, FoxNot est une plateforme d'échange entre le notaire et ses clients.

Le client participe à son dossier en répondant à un questionnaire et en déposant les documents nécessaires. Le notaire peut consulter ces informations et même les récupérer directement dans son logiciel de rédaction grâce à un procédé révolutionnaire.

En échange, le notaire tient les clients informés de l'avancée du dossier et peut utiliser la plateforme pour organiser les rendez-vous.

Les données collectées sont protégées avec un haut degré de sécurité. Outre le contrôle de la CNIL, un audit sécurité est prévu début 2017 pour valider le niveau atteint. Cette exigence de sécurité distingue FoxNot des plateformes ouvertes d'échange de document sur internet, dont les données sont souvent stockées à l'étranger.

Les premiers essais démontrent un important gain de productivité et la réceptivité des clients à ce nouveau mode de communication. Chacun pourra s'en rendre compte en utilisant le démonstrateur actuellement en ligne (www.foxnot.com).

Après la première étape très réussie de l'acte authentique électronique, le notariat s'ouvre logiquement à la digitalisation.

2 Notaires et collaborateurs sont invités à investir dans ce projet : pourquoi, comment investir ?

FoxNot est née de la conviction que le notariat doit reprendre en main son outil informatique. En devenant actionnaires de FoxNot,

les notaires contribuent au développement de solutions innovantes et conformes à leurs attentes.

Le marché informatique notarial se concentre actuellement autour de deux acteurs, dont le principal possède une filiale dédiée aux avocats et le challenger constitue un concurrent potentiel dès le 1^{er} juillet 2017, où le notariat sera ouvert aux sociétés d'experts-comptables. Comme l'histoire l'a démontré, nos instances n'ont pas vocation à devenir des SSII, même en y consacrant d'énormes moyens. À l'inverse, FoxNot est une start-up, capable de s'adapter rapidement à la demande, à l'affût des solutions les moins coûteuses et les plus efficaces. C'est en soutenant ces structures agiles que nous gagnons progressivement notre indépendance technologique.

Ce projet, soutenu d'abord par les notaires du groupe Monassier, est aujourd'hui ouvert à l'ensemble du notariat sur la plateforme de crowdfunding www.foxnot.bankapart.com. Pour la première fois, une start-up ouvre son capital à une profession entière. Le succès de cette souscription témoignera du dynamisme du notariat français, et plusieurs médias sont déjà attentifs à l'expérience.

Le minimum de souscription a été fixé assez bas pour permettre aux collaborateurs et aux notaires stagiaires de participer aussi à l'aventure. La souscription est également éligible aux réductions d'IR et d'ISF. Après ce crowdfunding, les investisseurs financiers sont prêts à soutenir massivement le projet. Pour une mise de fonds modeste, les notaires ont l'occasion de prouver leur modernité et de garantir leur indépendance technolo-

gique. Si nous manquons cette opportunité, d'autres s'en empareront, avec l'intention de remplacer les notaires au lieu de les aider.

3 La transaction immobilière est seule envisagée pour le moment, et après ? Quels sont vos projets ?

La levée de fonds auprès des notaires et des investisseurs financiers permettra de mettre ligne l'application relative aux successions, secteur dans lequel la demande d'échanges et d'informations est très forte. Les développements suivants concerneront les fonds de commerce et les sociétés.

Parallèlement, FoxNot, en partenariat avec l'école polytechnique de Tours, met au point des innovations technologiques utilisant la reconnaissance des données et l'intelligence artificielle. Ces innovations conduiront à automatiser complètement les formalités préalables et à offrir à l'utilisateur une rédaction plus rapide et plus personnalisée. Par exemple, nous sommes en train de tester le remplissage automatique de la fiche Perval avant-contrat, devenue obligatoire, en compilant les informations connues et une extraction du DPE. L'exploitation automatique du titre de propriété du vendeur est également en développement.

Par ailleurs, une part des investissements sera consacrée à faire connaître FoxNot au grand public. Par ricochet, le notariat profitera de cette mise en lumière.

À moyen terme, FoxNot se prépare à exporter son concept dans les pays de notariat latin, les notaires chinois ayant déjà fait connaître leur intérêt.

Pour un risque quasi-nul à l'échelle de notre profession, les possibilités sont sans limite. C'est le moment de faire le choix de la conquête digitale, car l'occasion ne se représentera peut-être pas.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE



V. l'application :
www.foxnot.com,
accessible aux particuliers
et notaires

Plateforme de crowdfunding :
www.foxnot.bankapart.com